

E FOOT 38



Procès Verbal
N° 427



SAISON 2018-2019



Journal officiel
du District de l'Isère de Football



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION D'APPEL	7
COMMISSION DES ARBITRES	8
COMMISSION F.M.I.	10
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION	11
COMMISSION DELEGATIONS	12
COMMISSION FEMININES	13
COMMISSION FOOT ENTREPRISE	15
COMMISSION FUTSAL.....	17
COMMISSION DES REGLEMENTS	18
COMMISSION SPORTIVE ET COUPES	23
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS.....	25
COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE.....	26
COMMISSION TECHNIQUE.....	27

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr



ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



SUD RHÔNE ALPES

Toute une banque
pour vous



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère
Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale



APPLICATION PRODUITS REVÊTEMENTS

isère

LE DÉPARTEMENT

www.isere.fr



MEMOCLUB
votre nom devient une marque
www.memoclub.fr / Tél : 04 76 33 05 91
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



Célébrer . Récompenser . Communiquer

CAEC
CHAUD/FROID TOUTES ENERGIES
04 76 72 33 88
caec-chauffage-climatisation.com



bonne impression
La confiance, ça se mérite. SAMSUNG BUSINESS

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 5 MARS 2019

TIRAGE AU SORT DES COUPES DE L'ISÈRE

Le Tirage des 8èmes de Finales des coupes de l'Isère Seniors et challenges, des 1/4 de finales des coupes de jeunes U19 – U17 – U15 et les coupes féminines à 11 et à 8 aura lieu le :

*JEUDI 7 MARS 2019 à 18H30
au siège du Crédit Agricole Sud Rhône
Alpes (Partenaire) 6 place de la résistance à Grenoble (presqu'île)*

Le tirage sera effectué par des joueuses du GF38

Tous les clubs qualifiés sont invités à cette manifestation.

Appel à Candidatures !

JOURNÉE NATIONALE U7-U9 LE 25 MAI 2019

Les clubs intéressés par l'organisation de cette journée peuvent candidater par courrier ou mail en précisant s'il existe une préférence pour la catégorie U7 ou U9 et le nombre de terrains à disposition.

- Les candidatures sont à adresser au district pour le **10 mars au plus tard**

FINALES DE COUPES DE L'ISÈRE

Les commissions sportive et féminines lancent un appel à candidature pour les clubs souhaitant accueillir les Finales de Coupes :

- Le 30 mai 2019 : Finales Féminines
- Le 1 Juin 2019 : Finales Jeunes
- Le 2 Juin 2019 : Finales Seniors

Les candidatures (1 candidature par journée) sont à adresser au District pour le **11 mars date butoir**.

Cahier des charges à la demande, auprès du District.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ÉTÉ DU DISTRICT

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le **vendredi 21 juin** en soirée.

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au **29 mars 2019**.

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez le auprès du secrétariat.

COMMUNIQUE AUX CLUBS

Lors de rencontres non concernées par la caisse de péréquation, nous invitons les clubs à bien vérifier que l'arbitre du match a bien été désigné de façon officielle avant tout règlement financier.

Attention : un arbitre bénévole ne doit pas demander de paiement.

CAISSE DE PEREQUATION

ATTENTION : Pour cette nouvelle saison les catégories U19D1 et U17D1 passent en caisse de péréquation, les arbitres de ces catégories seront payés par le District de l'Isère

BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

Les bons de formation doivent être retournés au District de l'Isère.
Date butoir dernier jour de la formation.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

EDUCATEURS		DIRIGEANTS	ARBITRES
Modules de formation : - U7 - U9 - U11 - U13 - U15 - Animatrice fédérale	Modules de formation : - U17/U19 - Séniors - Projet sportif et éducatif - Projet associatif - Certifications - Formations continues (3 et 4) - Modules complémentaires	PFFD (parcours fédéral de formation des dirigeants) - Connaissance de l'association (3 modules) - Gestion de club/ Gestion de projet (5 modules) - Gestion et ressources financières (2 modules) - Fonction employeur (2 modules) - Communication (4 modules)	Formation initiale d'arbitre Frais pédagogiques 90 € IR2F en charge de la gestion administrative Utilisation obligatoire du contenu pédagogique fourni par la DTA
NOUVEAUTE	DISPOSITIF INCHANGÉ	NOUVEAUTE	NOUVEAUTE
2 bons de 25 € pour chaque module de 16h ou moins	1 bon de 25 € par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons sur la saison	2 bons de 25 € pour chaque module de formation de 4h	2 bons
ÉDUCATRICES / DIRIGEANTES / ARBITRES FÉMININES (PROGRAMME HÉRITAGE 2019)			
Bons illimités dans la limite du coût de la formation			

**TRESORERIE DISTRICT****RELEVES SUR FOOTCLUBS**

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

**LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE
DISTRICT DEPUIS LE 15 JUIN 2018
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)**

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
611693 ENERGIE SPORT

**LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE
DISTRICT AU 15 FEVRIER 2019
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)**

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 05/02/2019

Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec **date d'effet le 5 Mars 2019.**

681077 FASSON AS (sous réserve d'encaissement)
582106 EYZIN SAINT SORLIN FC
615032 METROPOLITAINS FC

FORFAIT GENERAL U17

Du 5 Mars 2019

Amende 68 €

VALLEE GRESSE U17D3

FORFAIT JOURNEE

Du 3 Mars 2019

Amende 32 €

OYEU D6
LIERS D6
CESSIEU FEMA8D2

FORFAIT APRES TIRAGE

COUPE U19

Du 2 Mars 2019

Amende 140 €

ST MARTIN D'HERES CIU19

FMI NON TRANSMISE

Du 2 Mars 2019

Amende 75 €

ST ANDRE LE GAZ U17D2

NON SAISIE DE RESULTATS

SUR FOOTCLUBS

Du 25 Février au 3 Mars 2019

Amende 11 €

US JARRIE CHAMP SA8ENTD2
ST HILAIRE DE LA COTE U13D3
AJAT VILLENEUVE SA8ENTD1
CHARVIEU U18FA8D1
2 ROCHERS 1 SA8ENTD1
ARVRE DE VIE FUTD1
AIR LIQUIDE ENTA11D1



RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : BRIOUA M – DESTRAS P. – SEYSSINET – SAIDIA K. – ARTAS – SAINT ALBIN L. – GIROUD M. – EL FASKAOUI F. – HAMILA S. – BEDAR N. – HAMED HEZAM Z. – BEDAR N.

APPEL : ARTAS CHARANTONNAY – VALLEE DU GUIERS.

REGLEMENTS : AIR LIQUIDE – LAURAFoot REGLEMENTS – ISLE D'ABEAU – BOUZOUZOU H. – UNIFoot – NOTRE DAME DE MESSAGE – ARTAS CHARANTONNAY – MONTMAYEUR M. – BEAUVOIR – MARTINEROIS

COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72) – Mardi à partir de 16 H.

REUNION DU MARDI 5 MARS 2019

Président : M. VACHETTA.

Présents : V. SCARPA (secrétaire), J. LOUIS.

Excusés : Y. DUTCKOWSKI, R. NODAM, A. SECCO, G. BISERTA, J. M. KODJADJANIAN.

CONVOCATIONS

DOSSIER N°22 : Appel du club de **DOMARIN** de la décision de la commission de discipline prise le 29/01/2019.

Match : **DOMARIN / FC2A U15 D1** du 24/11/2018.

Sur la sanction infligée à L'équipe : 3 MF de suspension de terrain, prise d'effet le 04/02/2019. 600€ d'amende.

Sur la sanction infligée à un éducateur.

L'audition aura lieu le MARDI 19 MARS 2019 A 19H00.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre officiel sera convoqué par sa boîte mail.

DOSSIER N°23 : Appel du club de **VALLEE DU GUIERS** de la décision de la commission de discipline prise le 26/02/2019.

Match : **VALLEE DU GUIERS 1 / ISLE D'ABEAU FC 1 U19 D1** du 16/02/19.

Sur la sanction infligée à un de leur joueur.

L'audition aura lieu le MARDI 26 MARS 2019 A 18H45.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre officiel sera convoqué par sa boîte mail.

DOSSIER N°24 : Appel du club **D'ARTAS-CHARANTONNAY** de la décision de la commission de discipline prise le 26/02/2019.

Match : **DEUX ROCHERS / ARTAS-CHARANTONNAY SENIORS COUPE DE L'ISERE FABRICE MARCHIOL** du 17/02/19.

Sur la sanction infligée à un de leur joueur.

L'audition aura lieu le MARDI 26 MARS 2019 A 19H30.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre officiel sera convoqué par sa boîte mail.

Le Président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
Vincent Scarpa



COMMISSION DES ARBITRES

PERMANENCE DU MARDI 5 MARS 2019

PRESIDENT: METE Orhan.

Secrétariat : J. SABATINO.

Présents : J. CHARLES - U COBAN.

RAPPEL : CONSULTATION DES DÉSIGNATIONS

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF **jusqu'au samedi 10h**. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

RAPPEL : RÉDACTION ET ENVOI DES RAPPORTS

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, **rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage**.

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport uniquement à l'adresse ci-dessous
discipline@isere.fff.fr

À TOUS LES ARBITRES QUI OFFICENT EN D1 ET D2

Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match**.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent

Inscrire par exemple « pour le club A, Mr X absent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

RAPPEL

Les arbitres de catégorie D1 et D2 doivent effectuer 2 contrôles concernant les arbitres jeunes du district, merci de donner vos disponibilités au responsable des observateurs qui est Jacques CHARLES.

D'autre part tous les arbitres doivent se connecter sur MyFFF pour les désignations jusqu'au samedi matin 10h pour tenir compte des rectificatifs ou changements de dernière minute.

De même, toutes les absences prévisibles doivent être exclusivement saisies dans MyFFF (indisponibilités).

Les absences de dernières minutes signifiées par téléphone doivent être confirmées par mail.

3EME ET DERNIER STAGE DE FORMATION INITIALE A L'ARBITRAGE SAISON 2018/2019

Veuillez prendre note de la **dernière session de Stage d'entrée dans l'arbitrage qui aura lieu du 15 au 17 avril 2019 au Stade des Mûriers, 1184 Rue du Vernay, 38300 Nivolas-Vermelle**. Il s'agit d'une formation en internat : hébergement et restauration inclus dans le coût de formation.
Horaires : ACCUEIL à 8H le lundi 15 avril ; FIN à 18H le mercredi 17 avril.

Et formation administrative complémentaire pour ceux qui auront réussi, le samedi 20 avril 2019 au District de l'Isère de Football, 2 bis rue Pierre de Coubertin, 38360 Sassenage.
(Formation Administrative : 8H-13H le samedi 20 avril 2019).

NOTA : dossier avec éléments à fournir sur le site du District, rubrique ARBITRAGE.

COURRIERS DIVERS :

FFF / FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

Commission de Discipline : fiche navette, pris note, transmis au responsable concerné.

COURRIERS CLUBS :

Club de la DEFENSE DE VARCES : remerciements aux arbitres qui ont officiés lors de leur match.

ST JOSEPH DE RIVIERE : absence de l'arbitre : match D4 P B du 03/03/2019 ST Joseph de Rivière 4 Montagnes, transmis au responsable concerné pour enquête.

ARTAS CHARANTONNAY : absence de l'arbitre : match D4 P E du 24/02/2019 ACFC – ILE D'ABEAU, transmis au responsable concerné pour enquête

CHABONS : suite à la suspension de leur terrain, changement de terrain à UNION NORD ISERE DE FOOT pris note, prévenir l'arbitre si besoin et le district.

US RUY MONTCEAU : demande arbitre match D5- du 10/03/2019 – RUY MONTCEAU – NIVOLAS, transmis au responsable qui vous donnera satisfaction dans la mesure de ses possibilités

US CASSOLARD PASSEGEAIS : demande arbitre match U15 du 06/04/2019, ST ANDRE LE GAZ – USCP, transmis au

responsable qui vous donnera satisfaction dans la mesure de ses possibilités.

US GIEROISE : demande arbitre et délégué match U15 D2 P B du 09/03/2019 à 16h à Gières , transmis au responsable concerné , pour le délégué concerne la commission de délégation du District.

FC PONT CLAIX : demande pour l'arbitre du club de participer à la prochaine formation administrative du 20 avril 2019 (absent lors de sa convocation initiale) transmis au responsable pour suite à donner.

US BEAUVOIR ROYAS : récusation d'un arbitre suite à problèmes lors d'un match, transmis à la CDA pour suite à donner, qui est seule décisionnaire dans ce cas précis par rapport aux faits.

COURRIERS ARBITRES :

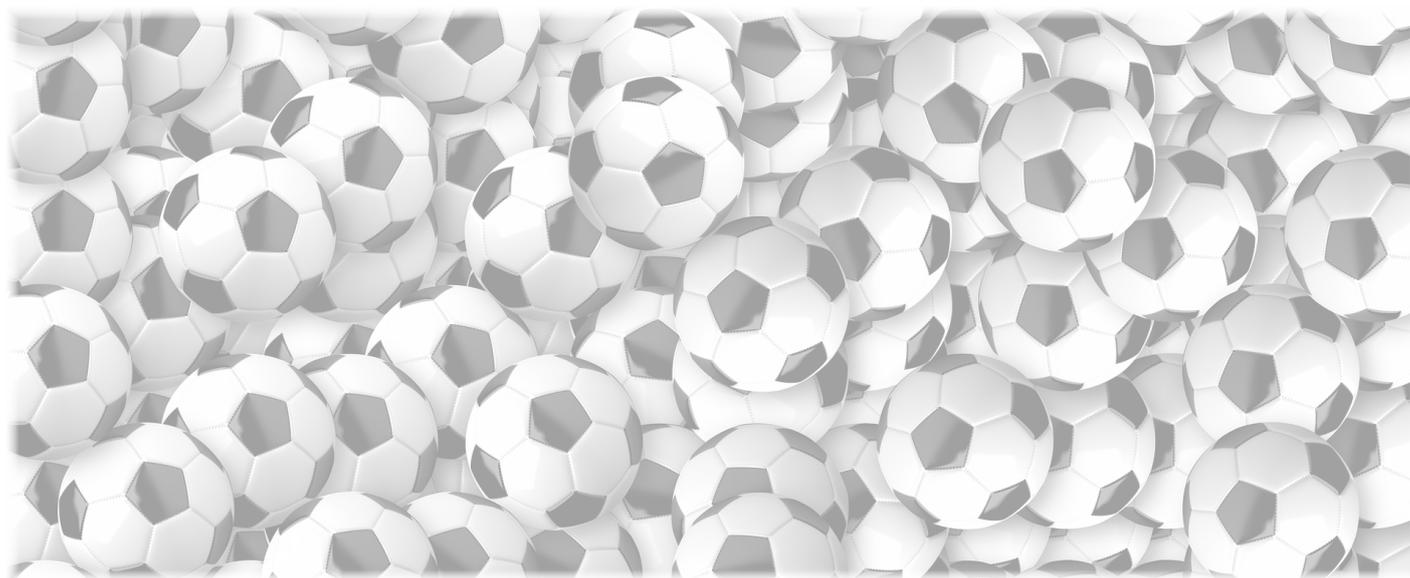
BOUJA Nadjib : pris note de votre rapport qui concerne un report de match FUTSAL sans avoir prévenu l'arbitre qui s'est déplacé, match MOIRANS RCA / FC VOIRONNAIS, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

MOURAT Théo : problème de contact avec la trésorerie du district, voir mail sur le site ou avec le secrétariat du district.

CUSANNO Stéphane : rapport de match, pris note, concerne la commission de discipline.

ATTENTION L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES TES SUR LA TOUCHE LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION F.M.I.

DU MARDI 5 MARS 2019

Président : Mr MALLET

Présents : MM. GIROUD-GARAMPON, BOULORD, MONTMAYEUR

IMPORTANT :

1. Lors de l'inversion d'un match après la fermeture du district le vendredi, c'est **l'équipe qui devait initialement recevoir** qui doit amener la tablette. Aucune inversion ne pouvant être effectuée informatiquement une fois passé 15h30 le vendredi.
2. Comme les années précédentes et comme rappelé lors des réunions d'avant saison, en **cas de forfait d'une équipe ou de match non joué quelle qu'en soit la raison**, la FMI doit être saisie le jour du match avant l'heure du match (ex pour un match à 15h entre 8h et 14h45)

Une personne possédant une licence joueur et une licence dirigeant ne peut apparaître qu'une seule fois sur la tablette

Une personne possédant une licence joueur et une licence éducateur peut apparaître deux fois sur la tablette (comme joueur et comme encadrant)

CONVOCATION COMITE DE PILOTAGE FMI

En accord avec la CDA, la commission FMI recevra au District de l'Isère le mardi 2 Avril à 18h30 Mr BOUZOUZOU Hazid.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Concernant les compétitions de district, nous rappelons à l'ensemble des clubs qu'un vice président est désigné tous les weekends afin d'assurer une permanence téléphonique et que si nécessaire ce dernier vous orientera vers la seule personne habilitée à autoriser une feuille de match papier M. Marc MALLET. Les personnes de permanence de la ligue n'ont pas compétence pour répondre aux problèmes du district.

RAPPEL : la FMI doit être transmise que le match soit joué, non joué ou arrêté

Statuts et Règlements de la FFF, Article 139 concernant la Feuille de match informatisée

Formalités d'après match :

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la FMI, elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction

Article 139bis : La responsabilité des clubs est engagée par la signature ou le refus de la F.M.I par leur représentant



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

RÉUNION COMMISSION DU 5 MARS 2019

Président M. MALLET

Présents : MM. GIROUD-GARAMPON, MONTMAYEUR, BERT, EL GHARBI

CONVOCACTION

La commission éthique et prévention recevra le Mardi 12 Mars à 19h45, le Président, l'éducateur de l'équipe U19 le responsable du site du club de SUD ISERE

REUNIONS DE CONCERTATION

La commission éthique et prévention recevra le Mardi 12 Mars à 19h15 les clubs de GRESIVAUDAN et de NOYAREY pour préparer le match du Dimanche 24 Mars 2019

La commission éthique et prévention recevra le Mardi 12 Mars à 18h30 les clubs de l'U.S.V.O et de PIERRE CHATEL pour préparer le match du Dimanche 24 Mars 2019

RECIDIVE CLUBS

Le tableau à jour au PV numéro 426 est sur le site.

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

BONUS-MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 427 sur le site du District de l'Isère Football

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes non reçues

Agnin; Ascol; Belledonne Grésivaudan; Bizannes; Bouchage; Bourg d'Oisans; Cheyssieu; Les Avenières; Noyarey; Pontcharra; Quatre Montagnes; Ruy Montceau; Saint Cassien; Saint Maurice l'Exil; Susville; Thodure; Turcs Grenoble; Turcs Verpillère; UOP; Vallée Bleue; Virieu; Vourey

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.

FAIR PLAY



COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 5 MARS 2019

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25

MEMBRES : MM.HESNI MOHAMMED, BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

MESDAMES, MESSIEURS LES CORRESPONDANTS DE CLUBS :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués 2018-2019.

COMMUNICATION POUR LES DÉLÉGUÉS :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club.

INDISPONIBILITÉS :

COTTIER Raphael	Du	16/03/2019	Au	16/03/2019
BUOSI Bernard	Du	01/01/2019	Au	31/03/2019
NAVARRO Sébastien	Du	17/02/2019	Au	17/03/2019
MALLET Marc	Du	16/03/2019	Au	16/03/2019

DESIGNATIONS :

Samedi 09 Mars 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
D1 U19	BOURGOIN FC	TOUR ST CLAIR	BOUZIT Nassim	Caisse de Péréquation Frais aux 2 Clubs
D2 U19 Poule A	VALLEE GRESSE	JARRIE	MALLET Marc	Caisse de Péréquation Frais aux 2 Clubs
D2 U19 Poule A	MANIVAL	GRESIVAUDAN	BECHET PATRICE	Caisse de Péréquation
U15 D1	DOMARIN	CHARVIEU	BLANCHEFLEUR Bernard	Frais au club de DOMARIN
U15 D3 Poule E	RO CLAIX	SAINT GEOIRE EN VALDAINE	BOULORD Jean Marc	Frais au club de RO CLAIX

Dimanche 10 Mars 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
D1	DOMARIN	MURETTE	GIROUD GARAMPON Hervé	Caisse de Péréquation Frais aux 2 Clubs
D3 Poule A	PONCHARRA AS	GRESIVAUDAN AS	REMLI Amar	Caisse de Péréquation Frais aux 2 Clubs
D3 Poule A	U O Portugal SMH	NOYAREY	BECHET Patrice	Caisse de Péréquation
D3 Poule B	MANIVAL	CROLLES	HUGOT Daniel	Caisse de Péréquation
D3 Poule C	FOUR	FORMAFOOT BIEVRE	BOUZIT NASSIM	Frais au Club de FOUR
D4 Poule A	U O Portugal SMH 2	GIERES 3	AVETTAND-NICOUD Julien	Caisse de Péréquation
D4 Poule A	VOREPPE	CROLLES	BOULORD Jean Marc	Caisse de Péréquation
D4 Poule A	ST MARTIN D URIAGE	CHAMPAGNIER	BALDINO Cataldo	Caisse de Péréquation
D4 Poule A	VALLEE GRESSE	EYBENS 3	GUEDOUAR Ridha	Caisse de Péréquation
D4 Poule B	TURCS DE GRENOBLE	ST ANTOINE US	DURAND Nicolas	Caisse de Péréquation
D4 Poule B	RIVES S P 2	ST LATTIER AS	MORE CLAUDE	Caisse de Péréquation
D4 Poule C	VEZERONCE HUERT	BOURBRE ASF	BENZEGHIBA TOFIK	Frais au Club de Bourbre

COMMISSION FEMININES

REUNION DU MARDI 05 / 03 / 2019

Présent : Jacques Issartel
En mission : Thierry Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.fr

RAPPEL :

Toute demande faite par un autre moyen que la boite mail officielle du club n'est plus prise en compte. Il est demandé instamment aux clubs d'adresser leur mail concernant les féminines sur la boite mail de la commission féminine
Et non la sportive

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT
LE PORT DES BOUCLES
D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST
STRICTEMENT INTERDIT
DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF
(circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires



COURRIERS :

CESSIEU, HAUTE TARENTEISE, C D O S I, CLAIX,
ARTAS CHARANTONNAY

REPOSE COURRIER :

ARTAS CHARANTONNAY au sujet des groupements
féminins

Voir la commission des règlements

**Une pensée au club de Villefontaine qui a
tout perdu dans l'incendie de leurs locaux.**

U 10 / U11

La commission désire recenser les clubs ayant une
équipe évoluant dans les plateaux U10, U11 ou U10/
U11 en 2^{ème} Phase, composée uniquement de jeunes
féminines.

Ceci afin de proposer un plateau féminin pour ces
équipes avant la fin de la saison.

ARBITRAGE AU FEMININ

Suite au succès du stage d'Autrans, la ligue organise
un nouveau stage exclusivement féminin à Andrézieux
du 24 au 26 avril en pension complète
(Pris en charge avec les bons de formation)
Petit rappel, au statut de l'arbitrage pour toute nouvelle
arbitre féminine, vous avez le droit à 1 muté
supplémentaire (dans les conditions fixées à l'article 45
du statut de l'arbitrage ligue)

CDOSI - INVITATION JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

Courrier du CDOSI : « Depuis la charte sportive pour
l'égalité des chances entre les femmes et les hommes,
charte signée le 13 octobre 2003 entre le Département
de l'Isère et le CDOS Isère, nous nous efforçons chaque
année à respecter notre engagement quant à la journée
internationale des femmes qui se déroule le 8 mars.

Pour cette année, cette journée sera le vendredi
(bien sûr le 8 mars) à la Maison Départementale
des Sports.

Cela commence pour notre traditionnel et festif petit
déjeuner offert à toutes les femmes dès 8h30 et ce
jusqu'à 10h30 / 11h00.

Nous continuerons cette journée autour d'une table ronde
/ débat, en salle de conférence à partir de 19h00, autour
de « L'Arbitrage au Féminin » : les tenants et aboutissants
des femmes arbitres avec leurs témoignages.

En espérant vous rencontrer et vous voir très
nombreuses et très nombreux,

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Isère »

CHAMPIONNAT SENIORS A 11

CLAIX

Demande faite par le G A P S pour participer à la
journée du 23 mars

COUPE DE FRANCE

Le dimanche 10 mars à 15 h 15 au stade des Alpes, le
GF38 recevra le grand OL en 1/2 finale de la coupe de
France

Venez nombreux les supporter

BENEVOLES FEMININES

En cette année de coupe du monde et toujours dans
le cadre de l'opération « Mesdames franchissez les
barrières » la commission demande aux clubs afin
de récompenser leurs bénévoles féminines de bien
vouloir contacter par mail le secrétaire général pour
obtenir les informations et le support nécessaire

Le Président
J. Issartel
06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 5 MARS 2019

Présents : Patrick MONIER - Farid EL MASSOUDI.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise :

foot-entreprise@isere.fff.fr

146. ASPTT 3 Sifac : Match de coupe contre CEA 1 ST reporté au 18/03/2019.

147. CEA 1 ST : noté, match de retard J07 contre ASPTT 1 fixé au 11/03/2019.

148. Air Liquide : noté, résultat match en retard J01 contre CEA 2 (2-2).

149. DIF 38 : pour changement de couleur maillots sur Footclubs, prévenir le district par mail.

150. Virieu CS : noté (FM).

151. Jarrie-Champ 1 : noté (FM).

152. Jarrie-Champ 1 : noté (coupe).

153. CD Varces : noté (indisponibilité le 11/03/2019).

154. ASPTT 1 La Poste : noté (FM).

NOTE A TOUS LES CLUBS - RAPPELS

Terrain : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH programmé à Grenoble (Bachelard ou Espagnac), prévenir impérativement **Mr Dominique BOENIGEN**, **06.29.43.70.24** (service des sports, Grenoble).

RESPECT DES HORAIRES TERRAINS GRENOBLE :

21h45 : extinction des lumières vestiaires,

22h00 : extinction des lumières vestiaires + fermeture de l'installation + **sortie de l'installation de l'ensemble des usagers.**

Arbitre : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH prévenir impérativement l'arbitre désigné et **Mr Riad NASRI**, **06.21.62.45.26** (Désignateur des arbitres pour le Foot Entreprise).

Règlements : Pour toute question concernant les Règlements (licences par exemple), contacter **Mr Jean-Marc BOULORD**, **06.31.65.96.77** (Président de la Commission des Règlements).

Correspondants équipe : la liste des correspondants de chaque équipe est disponible sur le site du district : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/11/Correspondants-2018-2019-2018-11-22.pdf>

NOTE A TOUS LES CLUBS

Saisie des résultats : Les résultats doivent être saisis sur internet et les FM envoyées au district (mail, courrier, etc.). En cas de match non disputé (cause intempéries par exemple), saisir **impérativement « match non joué »**. Toutes les équipes sont priées de vérifier l'exactitude des

résultats saisis et de renvoyer les FM si erreurs ou si matches en retard programmés déjà joués. Toutes les équipes peuvent se contacter pour programmer des matches en retard, et dans ce cas proposer une date pour étude et validation de la CFE.

Trésorerie : Tous les clubs doivent consulter le PV de la Commission Trésorerie.

COUPE DE L'ISERE, ENTREPRISE A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J05. Air Liquide – GSE.

Lundi 11/03/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

Report Date J05. CEA 1 ST – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 18/03/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J05.Exempt : ASPTT 2 ST.

RA04. Air Liquide – ASPTT 2 ST.

Lundi 18/03/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE A 11, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RJ07. CEA 1 ST – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 11/03/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

AJ12. CEA 2 Grenoble – ASPTT 2 ST.

Lundi 11/03/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

Rectificatif date, AJ12. CD Varces – Belledonne.

Match avancé au 11/03/2019 reporté au 15/04/2019.

Exempts (11/03/2019) : ASPTT 3 Sifac, Belledonne, CD Varces.

RJ11. Belledonne – GSE.

Lundi 18/03/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

AJ13. ASPTT 1 La Poste – CD Varces.

Lundi 18/03/2019, 20h30. Stade de la Tour, St-Quentin-sur-Isère.

J12. GSE – ASPTT 1 La Poste.

Match du lundi 18/03/2019 reporté au 15/04/2019.

J12. ASPTT 3 Sifac – Air Liquide.

Match du lundi 18/03/2019 reporté au 15/04/2019.

RJ09. CEA 1 ST – CEA 2 Grenoble.

Match prévu lundi 18/03/2019 reporté à une date ultérieure

Exempt (18/03/2019) : CEA 2 Grenoble.

J13. CEA 1 ST – GSE.

Lundi 25/03/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.



J13. ASPTT 2 ST – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 25/03/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

J13. Belledonne – CEA 2 Grenoble.

Lundi 25/03/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

RJ08. ASPTT 1 La Poste – Air Liquide.

Lundi 25/03/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

Exempt (25/03/2019) : CD Varcès.

J14. CEA 2 Grenoble – CD Varcès.

Lundi 01/04/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J14. Belledonne – ASPTT 2 ST.

Lundi 01/04/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

J14. ASPTT 3 Sifac – GSE.

Lundi 01/04/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

J14. Air Liquide – CEA 1 ST.

Lundi 01/04/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

Exempt (01/04/2019) : ASPTT 1 La Poste.

COUPE DE L'ISERE, SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, 1/4 DE FINALE

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

IQF4. Métropolitains 1 – USVO Grenoble.

Lundi 11/03/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 11/03/2019 au 14/03/2019

IQF1. Jarrie-Champ 1 – Deux Rochers 1.

IQF2. Villeneuve – Jarrie-Champ 2.

IQF3. Virieu – St-Martin d'Uriage.

COUPE DE L'ISERE REPECHAGE, SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, 1/4 DE FINALE

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches à jouer semaine du 11/03/2019 au 14/03/2019

RQF1. Vallée de la Gresse – Touvet-Terrasse 1.

RQF2. St-Paul-de-Varces – Fasson.

RQF3. Deux Rochers 2 – Touvet-Terrasse 2.

RQF4. St-Martin d'Hères - Fontaine Les Iles.

CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés..

Matches à jouer semaine du 18/03/2019 au 21/03/2019

J12. Deux Rochers 2 – USVO Grenoble.

J12. St-Martin d'Hères – Eybens.

J12. Villeneuve – Jarrie-Champ 1.

J12. Métropolitains 1 – Deux Rochers 1.

Matches à jouer semaine du 25/03/2019 au 28/03/2019

J13. St-Martin d'Uriage– Deux Rochers 2.

J13. USVO Grenoble – St-Martin d'Hères.

J13. Jarrie-Champ 1 – Métropolitains 1.

J13. Eybens – Villeneuve.

CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D2

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J12. Touvet-Terrasse 2 – Jarrie-Champ 2.

Lundi 18/03/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 18/03/2019 au 21/03/2019

J12. Fontaine les Iles -- Vallée de la Gresse.

J12. Virieu – St-Paul-de-Varces.

J12. Umicore Foot – Fasson.

J12. Exempt : Touvet-Terrasse 1.

Matches à jouer semaine du 25/03/2019 au 28/03/2019

J13. Fasson – Touvet-Terrasse 2.

J13. Vallée de la Gresse – Touvet-Terrasse 1.

J13. Jarrie-Champ 2– Fontaine les Iles.

J13. St-Paul-de-Varces – Umicore Foot.

J13. Exempt : Virieu.



COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 5 MARS 2019

Présents : LOUIS J. ; CARRETERO C.
Excusée : M.J MUFFAT-JOLY

La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Coordonnées du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

COURRIERS :

Espoir Futsal 38 : Lu et noté.

INFOS :

La Commission Futsal constate un certain laxisme sur la programmation des rencontres (Jours et horaires).
Pour rappel : les modifications des rencontres doivent nous parvenir au minimum le mardi qui précède la semaine des rencontres pour quelques motifs que ce soit.
Le calendrier des rencontres étant établi en début de saison, il vous appartient de vous organiser dans le respect des règlements.
Nous vous rappelons également, que vous devez confirmer le jour et l'horaire de vos rencontres aux Délégués et aux arbitres désignés (vérifier si 1 ou 2 arbitres).

POUR LES CLUBS RECEVANTS, PENSEZ BIEN A CONFIRMER AUX ARBITRES DU JOUR ET DE L'HORAIRE DES RENCONTRES. NOUS RAPPELONS EGALEMENT AUX CLUBS, DE FAIRE ATTENTION AUX PROPOS TENUS SUR LES RESEAUX SOCIAUX.

RESULTATS DES FINALES DE COUPE REGIONALE FUTSAL U13, U15, U17 ET FÉMININES SENIORS :

U13: USVO finit 6°.

U15 : DEUX ROCHERS FC finit sur le podium à la 3° place.

U17 : JOGA finaliste et donc sur le podium.

Féminines : VALLEE DU GUIERS finit 4°.

Merci à ces 4 clubs (joueurs, éducateurs et accompagnateurs) pour leur comportement tout au long de ces finales.

CHAMPIONNAT FUTSAL D1 :

10° journée :

Report de la rencontre:
Futsal des Géants / Picasso prévue le 28/01/2019.
Accord de la Commission, trouver rapidement une reprogrammation de la rencontre et en informer la Commission Futsal.

12° Journée :

Rencontre avancée :
Nuxerete Fs 38 1 / Picasso 2 : Le Samedi 09/03/19 à 14h00 (Gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

CHAMPIONNAT FUTSAL D2 :

11° Journée :

OND 1 / Espoir Futsal 38 2 :
Le Mardi 26/03/19 à 20h00 (Salle des sports, St Georges d'Espéranche).

12° Journée :

Espoir Futsal 38 2 / Crolles FC 3 :
Le Lundi 08/04/19 à 19h00 (Gymnase de St Alban de Roche).

13° Journée :

Pays Voironnais 3 / OND 2 :
Le Dimanche 10/03/19 à 15h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

Nuxerete Fs 38 2 / RC Virieu Futsal 2 :
Le Samedi 09/03/19 à 17h00 (Gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

Crolles FC 3 / Exempt.
OND 1 / Exempt.

14° Journée :

Pays Voironnais 3 / FO Rivois :
Le Dimanche 17/03/19 à 15h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

OND 2 / Crolles FC 3 :
Le Dimanche 17/03/17 à 15h15 ().

RC Virieu Futsal 2 / Espoir Futsal 38 2 :
Le Vendredi 15/03/19 à 20h00 (Halle des sports, Virieu).

OND 1 / Nuxerete Fs 38 2 :
Dimanche 17/03/19 à 13h45 ().



INFORMATIONS DIVERSES :

FORMATION D'EDUCATEURS FUTSAL

FUTSAL DECOUVERTE

La formation Futsal découverte prévue le 15 février au District a été repoussée au 12 avril 2019

La session est ouverte en ligne, il reste des places, pensez à vous inscrire sur le site du district

Certification Fédérale Futsal base : le 24 mai 2019 à Andrézieux Bouthéon (Loire). Tarif = 20€
Inscription sur le site internet de la Ligue Auvergne - Rhône-Alpes de Football : onglet FORMATIONS – INSCRIPTIONS Module

CHAMPIONNAT FUTSAL FEMININ

Inscrit à ce jour, FO Rivois (1 équipe), Pays Voironnais (1 équipe), Futsall des Géants (1 équipe).

Merci aux équipes nommées ci-dessus de nous faire parvenir leurs créneaux de gymnase afin de pouvoir démarrer la compétition rapidement.

Seule la LICENCE est OBLIGATOIRE et une tenue sportive correcte exigée (CIRCULAIRE 4 du 04 JUILLET 2014).

COMMISSION DES REGLEMENTS

TEL 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 5 MARS 2019

Présent(e)s : Mme BLANC, MM. BOULORD, ROBIN, HUGOT, REPELLIN, BONO, VITTONI, PINEAU

GROUPEMENTS

Article 7.2 de R.G. de la LAuRAFoot.

Précisions à l'article 39 ter des Règlements Généraux de la FFF :

2. Le projet de création doit parvenir à la Ligue **le 30 avril** au plus tard. Il est soumis à l'avis du District (**30 mars**) d'appartenance qui doit fournir une réponse motivée.
3. L'homologation définitive du groupement par le Conseil de Ligue est subordonnée à la production, pour le 1^{er} juin, au plus tard, en double exemplaire, par l'intermédiaire du District, des documents suivants :
 - les procès-verbaux des Assemblées Générales des clubs ayant décidé d'adhérer au groupement,
 - la Convention-type dûment complétée et signée,
 - le dossier d'affiliation du groupement dûment complété et signé.

Par ailleurs, les autres dispositions particulières applicables dans la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football sont les suivantes :

a) Les équipes d'un groupement de clubs de jeunes peuvent évoluer dans les catégories U6/U6 F à U19/U19 F ou pour seulement certaines d'entre elles.

Les groupements procèdent de l'association conventionnelle des clubs adhérents qui s'engagent pour une durée de 2 ans et ensuite tacitement renouvelable chaque saison.

b) Le groupement désigne un correspondant unique pour toutes les équipes, choisi prioritairement dans un club ne comprenant que des catégories jeunes, s'il en existe un, qui sera responsable des formalités administratives et financières auprès de la Ligue et du District, mais également chargé des relations avec les clubs participant aux mêmes compétitions.

- c) Le nom du groupement homologué par la Ligue, précédé des lettres GJ (groupement de jeunes) ou GF (groupement féminin) doit apparaître dans les calendriers et sur les feuilles de match.
- d) Afin de permettre d'apprécier la situation du groupement au regard des obligations relatives aux équipes de jeunes, il doit faire connaître le 1er Octobre au plus tard la répartition définitive de ses équipes pour la saison en cours. Les équipes du groupement disputant des championnats régionaux doivent être connues dès le 15 juin.
- e) Un club quittant le groupement avant la fin de la durée de la convention, n'est pas autorisé à en signer une nouvelle avec d'autres clubs avant le terme prévu de la première. Les joueurs licenciés audit club dans les catégories qui appartiennent au groupement, repartent la saison suivante avec les équipes du club, au dernier niveau de compétition des catégories concernées.
- f) Si la convention n'est pas reconduite à son expiration, du fait des clubs ou des instances ou si tous les clubs signataires décident de se séparer avant le terme prévu, cela entraîne la disparition du groupement, les équipes réintègrent leurs clubs d'appartenance en fin de saison et sont considérées comme nouvellement engagées dans les différents championnats des catégories jusqu'alors incluses dans le groupement et cela au niveau le plus bas. Cependant, si un accord intervient entre tous les clubs constituant le groupement sur la répartition des places hiérarchiques ainsi libérées, il appartiendra au Conseil de Ligue, après avis du District concerné pour les compétitions qu'il gère, d'accepter ou de refuser de l'entériner.
- g) Dans le cas où un club désire se retirer du groupement à l'expiration de la convention, il devra avertir les autres clubs composant le groupement avant le 1er mai et les instances (District et Ligue) avant le 31 mai par courrier recommandé avec AR ou par Footclubs.
- h) Le groupement doit adresser à son District et à la Ligue, le 30 avril de chaque saison, le bilan annuel, chiffré autant que possible, sur les effectifs de licenciés et leur évolution, la qualification et la formation de l'encadrement technique, la mise en oeuvre des séances d'entraînement adaptés et les moyens correspondants, les résultats obtenus, pour leur permettre de suivre et contrôler son fonctionnement. La Ligue se prononcera, après avis du District concerné, sur la validité de la structure et le maintien de son existence.

COURRIERS

St ANDRE LE GAZ / ARTAS CHARANTONNAY 2 – U17 – D2 – POULE C – MATCH DU 02/03/2019

La C.R. demande des explications aux deux clubs pour le 12/03/2019 sur l'absence de résultat.

ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB : Demande de convention pour les groupements féminins :

Vous utilisez la convention JEUNES et vous modifiez le terme « JEUNES » par « FEMININE ».

Dossier à déposer pour le 30 MARS au plus tard.

EDUCATEUR – JOUEUR – DIRIGEANT : F.M.I

Un éducateur joueur doit avoir une licence joueur **et** une licence éducateur. Dès lors, il peut apparaître sur le banc **et** dans la composition d'équipe pour la même rencontre.

Une personne possédant une licence joueur **et** une licence dirigeant ne peut apparaître qu'une seule fois sur la tablette : Cette personne est soit joueur, soit dirigeant mais jamais les deux pour la même rencontre.

Un éducateur, « nom donné par un club à une personne qui gère une équipe sans avoir de diplôme » n'est pas reconnu comme éducateur. Il ne peut avoir de licence « éducateur », mais doit avoir une licence dirigeant.



CLUBS EN INFRACTION AU STATUT DE L'EDUCATEUR

D1 et D2 (art 21-2-1-c et 22-2-2-b)

Club concerné : **ASP BOURGOIN**

Art 21-2-2 des R.G. du District de l'ISERE de FOOTBALL - Catégorie D2

b. Obligations concernant l'éducateur :

Les clubs de cette division doivent s'assurer des services d'un éducateur fédéral titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou ses anciennes appellations : ANIMATEUR SENIOR).

Les clubs doivent désigner leur éducateur sur footclubs avant le premier match de championnat.

Sanctions en cas de non déclaration de l'éducateur : Le club non en règle avec ces obligations, est informé de sa situation par PV de la commission des règlements, et par courrier électronique avec A.R, après la première journée de championnat.

Le club qui n'a pas déclaré un éducateur diplômé avec le CFF3 avant le 1^{er} match de championnat encourt une amende fixée par le Comité de Direction par match de championnat.

A l'expiration du 60^{ème} jour après la date de la première journée de championnat (1^{ère} journée le 09/09/2018, expiration du délai : le 9 novembre 2018) et jusqu'à la régularisation de sa situation, le club non en règle est pénalisé d'une amende de 50€ et de la perte d'1 (un) point pour chaque journée disputée en situation irrégulière.

journée	date	situation	N° et date du PV	Sanction et amende
13	3 mars	EDUCATEUR NON DIPLÔME	427 du 7 mars	moins 1 point et 50 €

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

EVOCATION

N°67 : BOSS 2 / BEAUVOIR 2 – SENIORS – D6 – POULE D– MATCH DU 03/03/2019.

La commission, pris connaissance de la demande d'évocation du club de **BEAUVOIR**, pour la dire recevable La Commission des Règlements communique au club de **BALBINS ORNACIEUX SEMONS**, une demande d'évocation du club de **BEAUVOIR**, sur la participation du joueur **CLAPISSON Damien**, licence n° 2528701049 susceptible d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.

La Commission des Règlements demande au club de **BALBINS ORNACIEUX SEMONS** de lui faire part de ses observations avant le **12/03/2019**, délai de rigueur.

DECISIONS

N°66 : GRESIVAUDAN / RACHAIS 2 - U15 – D3 - POULE B – MATCH DU 02/02/2019

La C.R. demande des explications aux deux clubs pour le 12/02/2019 sur l'absence de résultat.

Considérant l'absence de réponse du club de GRESIVAUDAN.

Considérant que le club de GRESIVAUDAN n'a pas adressé la F.M.I. de cette rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de GRESIVAUDAN.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°68 : NOTRE DAME DE MESSAGE- EYBENS 3 – U17 – COUPE REPECHAGE – MATCH DU 02/03/2019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de **NOTRE DAME DE MESSAGE** pour la dire recevable : Joueurs brûlés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club d'EYBENS évoluant en U17 R2 et U17 D1. Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District. Aucun joueur brûlé.

2^{ème} partie :

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de **NOTRE DAME DE MESSAGE** pour la dire recevable : Joueurs brûlés.

Après vérification de la feuille du dernier match des équipes supérieure du club de EYBENS.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre l'ISLE D'ABEAU a eu lieu le 2/03/2019 et contre ANNEMASSE, le 24/02/19.

Considérant que sur cette feuille de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°68 bis : NOTRE DAME DE MESSAGE- EYBENS 3 – U17 – COUPE REPECHAGE – MATCH DU 2/3/2019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de **NOTRE DAME DE MESSAGE** pour la dire irrecevable : Joueurs mutés. *L'infraction au statut de l'arbitrage (nombre de joueurs mutés) ne s'applique que pour l'équipe 1.*

N°69 : UNIFOOT / ISLE D'ABEAU – SENIORS – D2 – POULE B – MATCH DU 03/03/2019.

Dossier ouvert pour score inversé.

(score sur la feuille de match : **UNIFOOT** : zéro (0) but, **ISLE D'ABEAU** : zéro (0) but).

Considérant la délibération du comité directeur du District de l'Isère de Football du 04/09/2018.

Considérant que le dossier a été traité par le Comité de Pilotage de la FMI le 05/03/2019.

Considérant le courrier officiel du club UNIFOOT précisant l'erreur.

Considérant le courrier officiel du club ISLE D'ABEAU précisant l'erreur.

Considérant le rapport complémentaire de M. l'arbitre officiel de la rencontre précisant l'erreur.

Par ces motifs, la C.R. décide que le score doit être modifié ainsi : UNIFOOT : deux (2) buts, ISLE D'ABEAU : un (1) but).

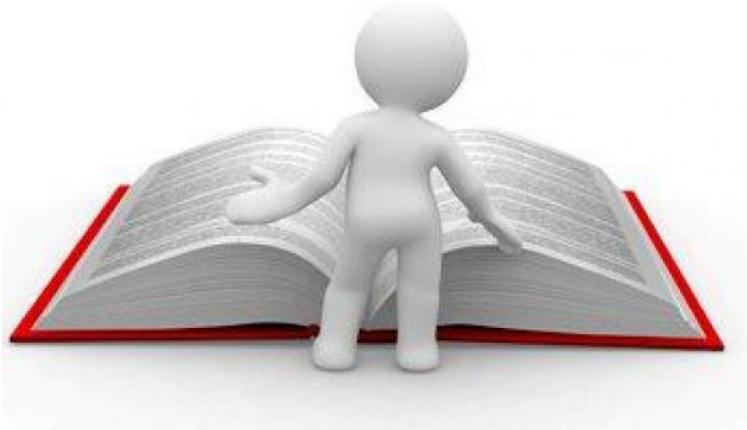
Les demandes de rectifications sont soumises à sanctions :

Le club UNIFOOT est amendé de la somme de 75 euros.

Le club ISLE D'ABEAU est amendé de la somme de 75 euros.

Dossier transmis au secrétariat pour modification de résultat et dossier transmis à la commission des arbitres.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en-tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.



TRESORERIE DISTRICT

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT DEPUIS LE 15 JUIN 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
611693 ENERGIE SPORT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT AU 15 FEVRIER 2019 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 05/02/2019

Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 5 Mars 2019.

681077 FASSON AS (sous réserve d'encaissement)
582106 EYZIN SAINT SORLIN FC
615032 METROPOLITAINS FC

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77

SECRETAIRE
BLANC Aline

COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

REUNION DU 5 MARS 2019

Présent(e)s : A. Brault/L. Mazzoleni/ F. Agaci /G.Bouat/ D. Guillard / D. Marchal /B.Buosi /
C. Maugiron/ A. Remli

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

L'ensemble des rencontres de Mistral du 9 et 10 mars sont reportées à une date ultérieure.

U10 U10/U11 U 11

Plateau U11 Poule B : Le plateau MISTRAL – LCA FOOT-2 ROCHERS 2 est reporté à une date ultérieure.

Plateau U10/U11 Poule T : Le plateau 4 MONTAGNES – MISTRAL - ECHIROLLES est reporté à une date ultérieure

Plateau U10 Poule M : Le plateau MISTRAL - FC2A 2 – SEYSSINET 4 est reporté à une date ultérieure

Plateau U10 Poule L : Le plateau du 16 Mars au Versoud se jouera à St Martin d'Uriage

Les clubs qui jouent les plateaux avec des équipes uniquement composées de filles sont priés de se faire connaître à la Commission

Responsable : CLAUDE MAUGIRON Tel : 07 77 20 71 86

U15 A 11

Report de matchs :

D2 : Poule B : QUATRE MONTAGNES / SASSENAGE du 9 mars 2019 est reporté au 20 avril 2019

D3 :

Poule E : ST JOSEPH DE RIVIERE / VINAY 2 est reporté au 20 avril 2019.

Poule G : BALMES NORD ISERE 2 / TOUR SAINT CLAIR 3 du 9 mars 2019 est reporté au 23 mars 2019 à 15h00 à ST CHEF

SASSENAGE suite à la sanction de la commission de discipline de 3 matchs de suspension de terrain. Veuillez indiquer à la commission sportive pour le lundi 11 mars 2019 les terrains sur lesquels vous allez jouer les matchs suivants. Les terrains doivent se trouver à plus de 30 km.

SASSENAGE /SEYSSINS 2 du 16 mars 2019
SASSENAGE / RACHAIS du 6 avril 2019
SASSENAGE /GIERES du 18 mai 2019

Le match DOMARIN / CHARVIEU du 9 mars 2019 se jouera sur le terrain à ST GENIX SUR GUIERS à 16h30.

DOMARIN /CROLLES du 16 mars se jouera à CHIMILIN

Manque terrain pour le Match DOMARIN / 2 ROCHERS du 30 mars 2019

Le tirage de la coupe repêchage sera consultable sur le site en fin de semaine.

Responsable : DAN MARCHAL,
Tel : 06.24.79.26.38

U13

Challenge Festival National U13

La Finale départementale du 6 Avril se déroulera à CREYS PUSIGNIEU avec comme support le club de CREYS MORESTEL.

Les équipes qualifiées pour cette finale recevront prochainement le dossier complet pour leur participation à cette finale.

Challenge Festival Isère

Le 4^{ème} et dernier Tour de ce Challenge se disputera le 6 Avril. Le tirage au sort de ce 4^{ème} Tout est consultable sur le site en fin de semaine.

Pour rappel : les 8 équipes premières de leur groupe seront qualifiées pour les deux plateaux de 1/2 Finale



U17

D3 Poule B : Vallée de la Gresse 2 déclarant forfait général

RAPPEL : Vallée de l'Hien merci de nous communiquer le lieu du match du 30/03/19
Vallée de l'Hien / La Sure suite à une suspension de terrain

D3 J1 : La rencontre entre US Saint Paul de Varcès et US Jarrie/Champ sera remis au 13/04/2019.

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

U19

Reprogrammations des matchs :

D2 Poule B : Journée 7 du 17/11/18 Gpt Fure Isere / Sassenage est reprogrammé au 13/04/19
D2 Poule B / Journée 13 du 09/02/19 St André le Gaz / Vézeronce 2 est reprogrammé au 13/04/19
D2 Poule C : Journée 12 du 02/02/19 Lauzes / Cessieu est reprogrammé au 13/04/19

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

SENIORS

Courrier Bizonnes Belmont : Les clubs classés 1^{er} monteront en D5.

Demande de CVL38 : Les rencontres se joueront le 17 mars avec accord de l'Isle d'Abeau pour les équipes réserves.

Demande de 4 Montagnes : Le match entre 4 Montagnes et 2 Rochers sera reporté une fois l'arrêté d'utilisation adressé au DIF par la Mairie d'Autrans.

Demande de Corbelin : La rencontre entre Corbelin 3 et US Cassolard Passageois 2 sera décalé en cas d'accord du club adverse ou d'un justificatif de la mairie qui certifie que les travaux présentent une gêne.

La rencontre entre Oyeu 2 – St Lattier 2 en D6 poule B sera remise le 30 Mars.

D3 poule B : Seyssinet 3/ St Martin d'Hères 2 la rencontre du 03/03 est resté à 15h00 car le club de St Martin d'Hères n'a pas communiqué son accord à la commission.

VETERANS

Le prochain tour de Coupe de cadrage aura lieu le 29/03/2019

Coupe Vétérans à 8 Nord Isere : CROSSEY AS 1 – Ent. Foot Etang 1

Coupe Vétérans à 8 Grenoble : SEYSSINS 1 – FC2A 2 / ASIEG – UOP / MANIVAL 1 – SEYSSINS 2

Responsable : Amar REMLI, tel : 06.28.32.60.35

Les Co-Présidents
L. Mazzoleni / F. Agaci

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

DU VENDREDI 15 MARS 2019 AU DIMANCHE 17 MARS 2019

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 16 mars 2019

Plateau U6/U7 GF38 à 10h30

Plateau U8/U9 FC2A à 14h00

dimanche 17 mars 2019

Match U17 R2

GF38 2/ES MANIVAL à 13h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 16 mars 2019

Plateau U6/U7 AJAT VILLENEUVE à 10h30

Match U13 D3

AJAT VILLENEUVE 2/FC SUD ISERE 2 à 13h30

Match U13 D3

AJAT VILLENEUVE 3/FC MISTRAL 3 à 13h30

Match U13 D3

AJAT VILLENEUVE/FC PONT DE CLAIX à 15h00

Match seniors D1

AJAT VILLENEUVE/ES VOREPPE à 20h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 16 mars 2019

Plateau U11 FC2A 2 à 10h30

Match U17 D2

FC2A/ECBF à 14h00

STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

vendredi 15 mars 2019

Match vétérans

FC2A/AS FONTAINE à 20h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

samedi 16 mars 2019

Plateau U6/U7 ASIEG à 10h30

Plateau U10 ASIEG à 13h30

Match U13 D4

ASIEG/FC ST MARTIN D'HERES 6 à 13h30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 16 mars 2019

Plateau U8/U9 FC MISTRAL à 10h30

Match U13 D3

FC MISTRAL 2/FC PAYS D'ALLEVARD à 13h30

Plateau U10/U11 FC MISTRAL à 13h30

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 16 mars 2019

Plateau U10 AJAT VILLENEUVE à 10h30

Match U13 D4

FC2A 3/FC VALLEE GRESSE 2 à 10h30

Match U13 D4

FC2A 2/AS FONTAINE à 13h30

Match U13 D2

FC2A/G.SURE ISERE à 13h30

Match U17 D3

AJAT VILLENEUVE/FC ST MARTIN D'URIAGE à 16h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

vendredi 15 mars 2019

Match vétérans

GSE/ES RACHAIS à 20h00

samedi 16 mars 2019

Match U15 D2

ASIEG/US ABBAYE à 14h00

Match U17 D3

ASIEG/US JARRIE CHAMP à 16h00

Match seniors D2

FC2A/FC SEYSSINS à 20h00

dimanche 17 mars 2019

Match seniors D3

ASIEG 2/FC ST MARTIN D'HERES 2 à 12h30

Match seniors D2

ASIEG/FC TOUR ST CLAIR3 à 15h00



L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 427

JEUDI 7 MARS 2019

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 16 mars 2019

Plateau U11 US ABBAYE à 10h30

Match U13 D4

US ABBAYE 2/AS BAJATIERE à 13h30

Match U13 D2

US ABBAYE/ES MANIVAL 2 à 13h30

Match Féminines U18 à 8

US ABBAYE/ENTENTE GRESIVAUDAN 2 à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

samedi 16 mars 2019

Plateau U8/U9 US ABBAYE à 14h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 16 mars 2019

Match U13 D2

GF38 2/FC VERSOUD à 10h30

Match U13 D1

GF38/AC SEYSSINET à 10h30

Match Féminines U18 à 8

GF38 3/FC2A à 13h30

Match U15 R1

GF38/FC THONON EVIAN à 16h00

Match seniors Féminin R2

GF38 3/HEYRIEUX à 19h00

dimanche 17 mars 2019

Match U19 Féminine Nationale GF38/VENDENHEIM à 11h30

Match U17 Nationaux

GF38/AS ST ETIENNE à 14h30

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 16 mars 2019

Plateau U8/U9 USVO à 10h30

Match U13 D4

USVO 3/FC ST MARTIN D'HERES 5 à 12h30

Match U15 D3

USVO/AC SEYSSINET à 14h00

Match U17 D2

USVO/US LA MURETTE 2 à 16h30

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 5 MARS 2019

Présents : H. Giroud-Garampon, D. Franzin, José Veloso, J. Sabatino.

Excusés : F. Nardin, C. Farrat, O. Mete.

Erreur de la commission au PV N° 426 du Mardi 26 Février 2019 :

SITUATION DE LA DEMANDE DE LICENCE DES ARBITRES AU 31/01/2019

LACHRAF	Aadil	As Susville-Matheysine	12/02/2019
GADOUCHE	Sef El Islam	Rives Sports	05/02/2019
MENDES	Samuel	As Vézeronce- Huert	05/02/2019

La demande de licence de ces arbitres est postérieure au 31 Janvier 2019, ceux-ci ne représentent pas leur club au statut de l'arbitrage pour la saison **2018/2019**.

Ces décisions sont susceptibles d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

Le Président
H. Giroud-GARAMPON

Le Secrétaire
D. FRANZIN

COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 5 MARS 2019**DETECTION U13****PLAN DE PERFORMANCE FEDERALE (P.P.F.)**

**Catégorie U13 (joueurs nés en 2006)
A l'attention de l'ensemble des responsables des catégories U13 !
MERCREDI 13 MARS 2019**

Le District de l'Isère de Football informe les clubs, les parents et les joueurs que la Commission Technique organise une phase de détection départementale pour les licenciés nés en 2006. Cette action technique est **OBLIGATOIRE** pour l'ensemble des **clubs participants au Championnat U13 de niveau D1**, et elle a pour objectif principal de retenir les meilleurs joueurs afin de participer au stage U13 des Espoirs du Foot organisé par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes au mois d'avril. Ce tour de détection permettra aussi de communiquer auprès des jeunes joueurs présents, sur le concours d'entrée au pôle Espoirs garçons de notre Ligue ouvert depuis la dernière rentrée scolaire.

La phase départementale se déroulera donc sur 2 sites, un sur le NORD ISERE à L'ISLE D'ABEAU et un sur le SUD ISERE au VERSOUD. Chaque club concerné inscrit 7 joueurs, qui seront convoqués à 13H30 sur leur site en fonction de la répartition proposée ci-dessous :

MERCREDI 13 MARS 2019	
RDV : 13H30 - Début 14H00 -> Fin 16H30	
Site NORD ISERE à L'ISLE D'ABEAU Stade Collonge Avenue du Stade, 38080 L'Isle d'Abeau	Site SUD ISERE au VERSOUD Stade Philippe Agud 39 Rue Roger Frison-Roche, 38420 Le Versoud
BOURGOIN FC	SEYSSINET AC
COTE ST ANDRE	USVO GRENOBLE
DOMARIN AS	ST MARTIN D'HERES
TOUR ST CLAIR FC	MANIVAL ES
OL. NORD DAUPHINE	MISTRAL GRENOBLE
REVENTIN	RACHAIS ES
VAREZE FC	GRENOBLE FOOT38
LA MURETTE US	G. SUD DAUPHINE

EFFECTIF : 112 joueurs convoqués sur 2 sites, et 16 clubs représentés.

CONTENUS : rencontres à 8c8 sur terrain Foot à 8, chaque équipe joue au moins 3 matches.

Durée Match = 1 * 20min. (5 min. de repos entre les matches)

ECHAUFFEMENT dirigé : Exercice de travail technique et perceptif ou Jeu de maîtrise collective du ballon

EVALUATION TECHNIQUE : Tests conduite de balle et/ou jonglerie (statique/en mouvement)

En cas de difficulté vous pouvez contacter directement les responsables de sites (coordonnées inscrites dans la convocation des joueurs). Dans la convocation à remettre aux joueurs proposés par votre club, se trouve l'autorisation parentale à remplir, signer et à ramener pour le Mercredi 13 mars.

Documents joints au dossier :

- Tableau Fiche Renseignements Joueurs pour l'inscription des 7 joueurs :
x1 Gardien de But, x2 Défenseurs, x2 Milieux, x2 Attaquants (**disponible sur le site**)
Convocation joueurs U13 (avec l'autorisation parentale) (**disponible sur le site**)

Contact: DAVID CAZANOVE, Educateur Sportif District, 06.28.42.39.51/david.cazanove@isere.fff.fr

Responsables sites : Educateurs Commission Technique District

NORD ISERE : STEPHANE DOUBLET, 06.32.14.77.80/doublets@hotmail.com

SUD ISERE : SEBASTIEN NAVAS 06.28.70.86.75/sebnavas@gmail.com

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS MARS 2019

FORMATION CFF2 DES 11-12 ET 18-19 MARS 2019 AU FC2A

Liste des stagiaires inscrits :

Nom	Club d'inscription
ARAUJO DA SILVA Manuel	F.C. ALLOBROGES ASAFIA EXCUSE
ARMANET Cyril	GRENOBLE FOOT 38
BEHLOUL Salim	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
BELGHERZE Sofien	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
BENJADDIGUE Aiman	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
BERTHET Stéphane	U.S. CORBELIN
BLILI Bilel	U.S. LA MURETTE
BODECHER Stéphane	U.S. CORBELIN
BOTTON Joseph	ENT.S. DU RACHAIS
CHOLLIER Simon	C.S. DE FARAMANS
DA ROIT Sylvain	FC LA SURE REMPLACE TOMAS CAMBERO Joseph
DOUHANE Amine	A.S. SURIEUX ECHIROLLES
DUCAROUGE Samuel	AUESC BAJATIERE
ELEZAAR Kemi	C.S. VOREPPE
FERNANDES Jeremy	C.S. VOREPPE
GONCALVES Luis	U.S. REVENTINOISE
GUEDADA Eddy	F.C. CANTON DE VINAY
GUERRAICHE Ghoulème	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
LHEUREUX Jonathan	AUESC BAJATIERE
MENASRI Faycal	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
MICHELETTI Theo	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
MILLON Dylan	U.S. REVENTINOISE
MOHAMMADI Adam	F.C. LA SURE
MOREL Sylvain	C.S. FOUR EXCUSE
PERRET Guillaume	ASIEG
RUIZ Remy	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
TOMAS CAMBERO Joseph	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB EXCUSE
VANDAELE Laurent	F.C. VAREZE
VENDRA Philippe	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
VICARIO Fabien	C.S. DE FARAMANS
ZARZOUR Nouredine	F.C. SEYSSINS

MODULE U11

14 -15 MARS 2019 A DOMARIN

Liste des stagiaires inscrits :

NOM Prénom	Club qui inscrit le candidat
BACHIR Achour	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
BADIN Gregory	ISLE D'ABEAU F.C.
BARTH Lea	F.C. BOURGOIN JALLIEU
BELLO Coline	PAYS D'ALLEVARD F.C.
BERTRAND Lukas	F.C. VAREZE EXCUSE
BILLARD Melvin	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEU 38 EXCUSE
BOCCALETTI Dylan	F.C. BOURGOIN JALLIEU
BREVART Mael	O. VILLEFONTAINE
COURTIAL Alexandre	A. S. DE DOMARIN
DAMBON Nicolas	U. S. CREYS-MORESTEL ANNULE
DELPLANQUE Romain	U.S. BEAUREPAIROISE
DERHE Thomas	F.C. BOURGOIN JALLIEU
DESVIGNES Frederic	U.S. REVENTINOISE
EKER Husseyin	U.S. BEAUREPAIROISE
GINDRE Cyril	A. S. DE DOMARIN
HILAL Omar	ISLE D'ABEAU F.C.
JARRAUD Nicolas	U.S. REVENTINOISE
KIZOGLU Adam	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN EXCUSE
LANDRAGIN Quentin	VALLEE DU GUIERS
LE DIODIC Julien	A. S. DE DOMARIN
MAURY Sebastien	A. S. DE DOMARIN
MILLION Alexis	O. NORD DAUPHINE
MOREL Lenny	U.S. BEAUREPAIROISE
NAJIH Tarik	A. S. DE DOMARIN
PEREZ Vincent	O. VILLEFONTAINE
REYNAUD Christophe	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
RIBEIRO Lionel	O. VILLEFONTAINE
SARTIER Pierre	ECL.CHATEAUVILLAIN BADINIÈRES F.
SOMON Vincent	A. S. DE DOMARIN
SOTO Cedric	U.S. REVENTINOISE
TURINO Johanne	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
VAILLANT Patrick	U.S. REVENTINOISE
YACOUB Jalelle	ISLE D'ABEAU F.C.
ZASADZINSKI Julien	PAYS D'ALLEVARD F.C.
LISTE ATTENTE	
DE HARO Mathis	U.S. REVENTINOISE(pour le même club)
DUBOYS Clément	U.S. REVENTINOISE(pour le même club)

MODULE U7	
16 MARS 2019 A ST PAUL DE VARCES	
SALLE CULTURE SITUEE SUR LA PLACE DE LA MAIRIE	
REPORT DU 17 NOVEMBRE 2018	
Nom	Club
BEN ABDESSATAR Abdjlil	U.S. ST PAUL DE VARCES
BERNARD Ingrid	F.C. CROLLES BERNIN
BIANCHI Daniel	F.C. CROLLES BERNIN
DE ALMEIDA Antonio	MOIRANS FOOTBALL-CLUB
DEFILS Remy	A.S. SEREZIN DE LA TOUR
DUMAS Fabienne	CLAIX F.
FOTIADES Nicolas	U.S. ST PAUL DE VARCES
GABIN Emma	F.C. CROLLES BERNIN
GREPAT Julien	AS VEZERONCE HUERT ANNULE
HEYER Ann Sophie	AS VEZERONCE HUERT ANNULE
KHEDIRI Mehdi	F.C. CROLLES BERNIN
LOVERA Florent	AS VEZERONCE HUERT ANNULE
ROHEE Alexandre	U.S. ST PAUL DE VARCES
ROZAS Pedro Jose	U.S. ST PAUL DE VARCES
SOUZA ALVARINO Maximiliano	MOIRANS FOOTBALL-CLUB
SUGNY Oceane	CLAIX F.
YOUNSI Dalila	ASSOCIATION CHANDIEU-HEYRIEUX
VIEIRA Humberto	ASSOCIATION CHANDIEU-HEYRIEUX
LISTE ATTENTE	
DAWLATZAI Abdul Ghafar	MOIRANS FOOTBALL-CLUB

CERTIFICATION CFF3

LE 28 MARS 2019 A ST GEORGES D'ESPERANCHE

Liste des stagiaires convoqués

Nom prénom	Club d'inscription à la Formation
ACHOURI Fares	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
ADAM Jean Marc	U.S. DOLOMOISE
AJAANOUN Said	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
ALBERT Alexandre	F.C. BALMES NORD ISERE
BALLESTA Matthias	F.C. VAREZE

BARREL Maxime	ISLE D'ABEAU F.C.
BELBACHIR Tarik	VER SAU
BERBER Ferdi	ISLE D'ABEAU F.C.
BISERTA Romain	MOIRANS
BOUACHIBA Hassan	U.S. SASSENAGEOISE F.
BRAZANE Sofiane	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
CHABOCHE Gregory	ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ
COCUZZA Davy	O.C. D'EYBENS
CORNU Royald	A.S. TULLINS FURES
CORTELL Christophe	O.NORD DAUPHINE
CUSANNO Enzo	GRENOBLE FOOT 38
DESPLANCHES Anthony	SEYSSINS
FAR Hichem	AS GRESIVAUDAN
KEITA Ibrahima	CANDIDAT
LAJLAR Jeremy	F. C. VERSOUD
LEVYN David	O. ST QUENTINOIS FALLAVIER
MAGONI Frederic	VALLEE DU GUIERS F.C.
MAILLET Angelique	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
MIRABEL Laurent	ENT. FOOTBALL DES ETANGS
PALOMINO SEGURA Pedro	A.C. SEYSSINET PARISSET
RIGUET Djamel Eddine	ISLE D'ABEAU F.C.
VANDERBEKE Matthieu	O. NORD DAUPHINE
VANEL Mario	ISLE D'ABEAU F.C.
VIARD Bruno	F.C. SUD ISERE EXCUSE
VITTER Charlene	F.C. ST MARTIN D'URIAGE
VITTER Jerome	F.C. ST MARTIN D'URIAGE
ZANCA Olivier	O. NORD DAUPHINE
LISTE ATTENTE	
BELBACHIR Tarik	VER SAU
DE HARO Antoine	VEZERONCE
RAIMO Jean Luc	TOUR ST CLAIR



LES FORMATIONS D'EDUCATEURS AVRIL 2019

FUTSAL DECOUVERTE

La formation Futsal découverte prévue le 15 février a été repoussée au 12 avril 2019
La session est ouverte en ligne, il reste des places, pensez à vous inscrire

BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons de formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

EDUCATEURS		DIRIGEANTS	ARBITRES
Modules de formation : - U7 - U9 - U11 - U13 - U15 - Animatrice fédérale	Modules de formation : - U17/U19 - Séniors - Projet sportif et éducatif - Projet associatif - Certifications - Formations continues (3 et 4) - Modules complémentaires	PFFD (parcours fédéral de formation des dirigeants) - Connaissance de l'association (3 modules) - Gestion de club/ Gestion de projet (5 modules) - Gestion et ressources financières (2 modules) - Fonction employeur (2 modules) - Communication (4 modules)	Formation initiale d'arbitre Frais pédagogiques 90 € IR2F en charge de la gestion administrative Utilisation obligatoire du contenu pédagogique fourni par la DTA
NOUVEAUTE 2 bons de 25 € pour chaque module de 16h ou moins	DISPOSITIF INCHANGÉ 1 bon de 25 € par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons sur la saison	NOUVEAUTE 2 bons de 25 € pour chaque module de formation de 4h	NOUVEAUTE 2 bons
ÉDUCATRICES / DIRIGEANTES / ARBITRES FÉMININES (PROGRAMME HÉRITAGE 2019)			
Bons illimités dans la limite du coût de la formation			

**Les bons de formation doivent être retournés au District de l'Isère.
Date butoir dernier jour de la formation.**